

Séance du 28 avril 2026

Date de Convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14 dont 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des conseils, en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge DESHAYES, Maire.

Etaient présents : Carine LEBOYER, Thierry PIGOT, Michelle GIRAUD, Victor BOIDIN, Marie-Noëlle MAHIER, Flora PIATKOWSKI, Hubert FOUCRET, Nathalie JUMELAIS, Marie-Angeline BOCQUET, Cyrille FRANÇOIS, Annette LEUTELLIER, Jean-Claude MARTIN, formant la majorité des membres.

Absents excusés : Stéphane GOUVERNEUR, Sébastien CASSÉ qui donne pouvoir à Hubert FOUCRET

Flora PIATKOWSKI a été désignée secrétaire

- Décision du Maire
- Désignation des membres du CCAS
- Proposition noms pour la CCID
- Taxes locales directes (annule et remplace)
- Devis chaudières Résidence autonomie
- Devis local de stockage Résidence autonomie
- Budget lotissement 2026
- Budget Commune 2026
- Questions diverses

Les élus valident le Procès-verbal de la séance précédente du 2 avril 2026. Madame Leboyer demande s'il y a un ou plusieurs logements au-dessus du restaurant. Monsieur le maire répond qu'il y a un logement destiné au restaurateur mais aussi plusieurs chambres inoccupées puisque c'était autrefois un hôtel restaurant.

Monsieur le Maire rappelle que les enfants et les jeunes de La Croixille ont accès au Centre de loisirs Juvigné- La Croixille. Les activités proposées le mercredi, le soir ou pendant les petites vacances ainsi que la gestion ont lieu à Juvigné. Des séjours sont également proposés l'été. Le Maire explique qu'il a validé les tarifs des camps d'été. Ainsi des tentes sont installées dans un endroit défini chaque année et les groupes y séjournent à tour de rôle. Des séjours ont eu lieu par exemple en Haute Vilaine, au Guêt de Selle, à Gorrion etc Le programme de cette année sera présenté en comité de pilotage le 6 mai et les plaquettes seront ensuite disponibles. Monsieur Pigot propose de mettre les informations sur le site internet de la commune. Madame Leboyer, chargée des questions de la jeunesse et de l'éducation est d'accord. Monsieur le Maire dit que selon les années entre 25% et 30% des enfants accueillis au centre de loisirs sont des enfants croixillons.

DECISION DU MAIRE N° 2026-002
PORTANT VALIDATION DES TARIFS CAMPS ETE 2026
ACCUEIL DE LOISIRS JUVIGNE LA CROIXILLE

Monsieur le Maire de La Croixille

Valide les tarifs ci-dessous des camps été 2026 proposés par le Comté de pilotage de l'accueil de loisirs Juvigné / La Croixille.

TARIFS	Séjour Ados 4 nuitées	Séjour 8-10 ans 4 nuitées	Séjour 6-8 ans 2 nuitées
Tranche 1 QF < à 600	155 €	150 €	75 €
Tranche 2 QF de 601 à 900	160 €	155 €	80 €
Tranche 3 QF de 901 à 1200	165 €	160 €	85 €
Tranche 4 QF de 1201 à 1500	170 €	165 €	90 €
Tranche 5 QF > à 1501	175 €	170 €	95 €

Des élus doivent siéger au conseil d'administration du CCAS. Monsieur le Maire rappelle que le rôle du CCAS est avant tout social. Il peut venir en aide ponctuellement auprès de personnes dans le besoin, il statue sur des dossiers de demandes d'aides sociales présentées par la maison de l'autonomie, il répond à des demandes de subventions et il organise et finance aussi le repas des aînés chaque année. Le Maire fait d'ailleurs appel aux élus, même s'ils ne sont pas du CCAS pour aider au service du repas qui a lieu en général aux vacances de la Toussaint en semaine.

2026-26 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-4, et R 123-7 à R 123-15, exigent un minimum de quatre membre élus et un maximum de huit membres élus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action social est fixé à 4 ;

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 4 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale : Mesdames Marie Noëlle MAHIER, Michelle GIRAUD, Annette LEUTELLIER, Flora PIATKOWSKI

Après en avoir délibéré, conformément à l'article R.123-8 susvisé, et voté ; Sont élues en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

- **Marie Noëlle MAHIER,**
- **Michelle GIRAUD,**
- **Annette LEUTELLIER,**
- **Flora PIATKOWSKI**

Madame Leboyer demande si les autres membres de la société civile sont trouvés. Monsieur le Maire répond que la commune a fait un appel à candidatures de personnes qui doivent représenter des associations œuvrant dans l'insertion et la lutte contre les exclusions ou pour les retraités et les personnes âgées ou les personnes handicapées ou les questions familiales (site internet et affichage externe de la mairie). Pour le moment la commune n'a reçu aucune candidature de personnes qui représenteraient une association, même l'UDAF n'a pas été en mesure de proposer quelqu'un. Cependant Mesdames Jacqueline Foucret et Laura Génouel (qui travaille pour l'ADMR) habitantes de la Croixille et qui siégeaient au CCAS lors de la mandature précédente renouvellent leurs candidatures.

Lors de la séance précédente le Maire a demandé aux élus de présenter chacun deux noms de personnes qui pourraient siéger à la Commission communale des impôts directs. Monsieur le Maire fait passer un tableau pour récupérer les noms. Seuls 7 noms sont collectés. Les services fiscaux devront compléter cette liste avec 17 noms de personnes habitants la commune et qui acquittent soit la Taxe foncière (TF), soit la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), soit la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

2026-27 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique que la Commission Communale des impôts Indirects doit être renouvelée à partir d'une liste de contribuables proposée par délibération du Conseil. Celle-ci sera constituée à la fin de la procédure de 6 titulaires et 6 suppléants en plus du Maire ou d'un adjoint délégué qui en est le Président.

La commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale. Elle participe aussi à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Les critères de désignation sont d'avoir 18 ans, d'être français ou européen de jouir de ses droits civils et de payer des impôts directs locaux sur la commune.

Le conseil doit proposer 24 personnes et c'est le directeur des services fiscaux qui désignera parmi cette liste 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

PROPOSITION DE LISTE

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Type d'impôt
Mme	JUMELAIS	Nathalie		La Dumétrie	
Mr	GENDROT	Pascal		4 Le Piémont	
Mr	BOIDIN	Victor		4 La Rongère	
Mme	PIATKOWSKI	Flora		11 Le Bas Breil	
Mr	PIGOT	Thierry		La Petite Briançais	
Mr	BARON	Fernand		La Bedouillère	
Mr	HUARD	Michel		La Roussière	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de valider cette proposition de liste.

Les élus avaient voté le 2 avril une augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, or un message de la trésorerie rappelle que selon la règle des liens cette taxe est déjà au maximum. Il faudrait augmenter les deux autres pour qu'elle augmente également. Les élus ne le souhaitent pas. Il faut donc annuler la délibération 2026-16 et en reprendre une nouvelle.

2026-28 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Annule et remplace la délibération 2026-16

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que chaque année, il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales relevant de la compétence de la commune.

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cependant la taxe d'habitation est perçue sur les logements vacants et les résidences secondaires.

Le Maire explique que la règle des liens doit être respectée et le taux maximum de Taxe d'habitation pour les résidences secondaires pouvant être voté est de 17.74 %. Les taux proposés sont les suivants :

	Taux 2025	Taux 2026
- Taxe Foncière (Bâti)	48,50 %	48,50 %
- Taxe Foncière (Non Bâti)	38,43 %	38,43 %
- Taxes d'habitation	17,74 %	17,74 %

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 comme ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement deux chaudières à gaz de marque anglaise sont installées à la résidence autonomie. Malheureusement depuis plusieurs années elles sont régulièrement en panne à tour de rôle voire les deux en même temps. Il faut parfois plusieurs semaines pour avoir les pièces. Ce n'est plus possible. Les familles, les salariés et les résidents se plaignent d'avoir froid. Il ne faut pas oublier que c'est un public fragile. Il est arrivé que le Maire emmène des chauffages d'appoint électriques pour certains logements. Mais ce n'est pas une solution. Il a contacté 7 entreprises pour obtenir des devis, 3 seulement se sont déplacées et une seule a présenté un devis. L'idée est d'avoir deux chaudières avec deux sources d'énergie différentes. Il faut aussi une entreprise qui assure le service après-vente. L'entreprise qui a répondu inclut aussi l'eau chaude et le désembuage de l'ensemble des radiateurs. Cette opération sera financée par des ressources propres mais aussi par une subvention demandée qui serait à hauteur de 30% du HT par la DETR. La mairie a été aidée pour monter un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME par Monsieur Benoît de la FD CUMA. Il a jugé le devis présenté comme étant de qualité. Par ailleurs le service après-vente serait simplifié car les pièces de rechange sont disponibles à Rennes. Ainsi le projet pourrait être financé au total à 80 % sur le HT y compris sur le local de stockage des granulés de bois. Michelle Giraud demande ce qu'il en est du contrat maintenance. L'entreprise Gautier pourrait proposer un contrat de deux ans gratuits. Hubert Foucret précise que cela fait quatre ans qu'il est question de changer les chaudières.

2026-29 : DEVIS CHAUDIERES RESIDENCE AUTONOMIE

Monsieur Le Maire présente le devis de la SARL GAUTIER CONCEPT, sise La petite Pervençère à La Croixille, relatif au changement des deux chaudières gaz de la résidence autonomie par une chaudière à granulés bois et une chaudière à gaz.

Le montant de l'investissement s'élève à 67 916.50 € HT soit 81 499.80 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour, le Maire intéressé ne prenant pas part au vote,

- **Décide de valider** le devis de la SARL GAUTIER CONCEPT pour le montant de 67 916.50 HT€ soit 81 499.80 € TTC €.

2026-30 : DEVIS LOCAL DE STOCKAGE GRANULES RESIDENCE AUTONOMIE

Monsieur Le Maire présente le devis de la SARL GAUTIER CONCEPT, sise La petite Pervençère à La Croixille, relatif à la construction d'un local de stockage de granulés.

Le montant de l'investissement s'élève à 10 641.00 € HT soit 12 769.20 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour, le Maire intéressé ne prenant pas part au vote,

- **Décide de valider** le devis de la SARL GAUTIER CONCEPT pour le montant de 10 641.00 € HT soit 12 769.20 € TTC

Le Maire présente le budget lotissement qui n'a pas bougé depuis des années. Sur le lotissement des Acacias il reste 4 parcelles à vendre. Monsieur Martin se demande si les terrains ne pourraient pas être proposés à 1 euro. Le Maire rappelle aussi que Mayenne Habitat pourrait construire. Les élus se demandent s'il ne faudrait pas diviser les parcelles qui font entre 800 et 1000 m². Oui mais dans ce cas il faut revoir la viabilisation et remettre compteurs et réseaux en double ...C'est un sujet sur lequel il faudra se pencher.

Le Maire présente le budget de la commune.

Dans la section fonctionnement, les élus questionnent sur des sommes notées sur certains comptes (ils ont reçu le projet de budget pour pouvoir se familiariser avec celui-ci au moins 12 jours avant la réunion). Monsieur Boidin s'interroge sur la somme de 4000 € provisionnée au compte 61521 : pelouse. Le Maire répond que suite à la taille d'arbres qui a été faite au lotissement des Acacias la pelouse a été abîmée. Monsieur Boidin observe que la taille est vraiment sévère. Le Maire répond que cette taille a été faite suite à la demande de riverains et que d'ici à 3 ans les arbres auront repoussé et la haie retrouvera sa densité.

Par ailleurs le budget personnel qui peut paraître élevé englobe les salaires du personnel de la Résidence autonomie (celle-ci rembourse les sommes à la commune en fin d'année) mais aussi une somme qui correspond au tuilage de 4 mois pour le recrutement d'une personne qui pourra remplacer la Secrétaire Générale de mairie au 1^{er} octobre, date à laquelle elle partira en retraite.

Le compte 615131 correspond aux travaux de la voirie, à la reprise des nids de poules, à la réfection des chemins avec l'empierrement. Le point à temps (PATA) devrait quant à lui avoir lieu semaine prochaine. En ce qui concerne les travaux d'enrobé du Sacré Cœur, le devis signé autour de 40 000 € reste identique mais l'entreprise fera sans doute moins (à cause de l'augmentation des cours des matières premières).

Monsieur Martin s'étonne du montant attribué aux associations qui est de 15 500 €. Monsieur François énumère les différentes associations qui reçoivent des subventions de la commune. Pour le moment 5126 € ont été versés.

Dans la section investissement le Maire explique les sommes significatives.

22 000 € pour l'achat des terres de M. Baudy, 5 000 € pour les frais de notaire concernant l'achat de la maison Brault au 38 route de Fougères même si ce sera un dossier compliqué.

Deux Chauffe-eau ont été changés (salle communale et atelier). Un dossier « changements de panneaux indicateurs » attend d'être retravaillé et concrétisé. Par ailleurs le Maire pense que le piano, le réfrigérateur et le four de la salle communale pourraient être changés. Il précise qu'il y a des sommes inscrites sur les comptes mais que c'est aux élus de s'emparer des sujets. Il dit que les travaux sur les trottoirs devraient être réalisés cette année.

Monsieur François précise que la commune fait partie des 3 communes de la CCE les mieux gérées.

2026-31 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2026 de la Commune et du Lotissement des Acacias.

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal communal	1 145 923.05	1 145 923.05	625 508.67	625 508.67
Budget annexe lotissement des Acacias	117 460,06	117 460,06	117 458.06	117 458.06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les budgets primitifs 2026 de la Commune et du Lotissement des Acacias.

Questions diverses

CCID de la Communauté de Communes de l'Ernée : il faut le nom de 2 élus pour siéger à cette commission. Messieurs François et Deshayes se portent volontaires.

Comice agricole : Le Maire souhaite que deux élus soient responsables de la restauration. Michelle Giraud et Carine Leboyer se présentent.

Association « Ville à joie » : Monsieur Pigot explique qu'une association propose d'animer une journée en juillet ou en août. La proposition a été faite à l'ensemble des villages de la Mayenne. Après discussion les élus ne souhaitent pas candidater sachant que cette année il y a le comice agricole qui va mobiliser du monde et la séance de ciné plein air le vendredi 4 septembre.

Ciné plein air : Monsieur Pigot dit qu'aucune association de la commune n'a souhaité faire une animation avant la séance de projection du film Peter Pan. Cependant « Atmosphère 53 » propose des ateliers d'animation ou de détournement de vidéos (mashup) contre rémunération juste avant la séance du film. Cela reviendrait à 200 € ou 300 € pour chaque atelier pour une dizaine d'enfants. Les élus partiraient sur un atelier mais ils demandent l'établissement d'un devis pour se prononcer.

Communication : Les élus se demandent comment communiquer avec les habitants. Faut-il revoir le site internet ? Quels canaux d'informations faut-il mettre en place ?

La séance est levée à 23h45

Secrétaire de séance
F. PIATKOWSKI



Le Maire
S. DESHAYES

